

26 novembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# RECTIFICATIF : BROUILLARTA DE SUD-OUEST DU 26 NOVEMBRE 2022



**IÑAKI ECHANIZ**

Député de la 4e circonscription  
des Pyrénées-Atlantiques



Assemblée nationale

126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr

01 40 63 19 52



Permanence parlementaire

8 avenue de la gare  
64400 Oloron Sainte-Marie

06 40 23 21 58

RETROUVEZ-MOI



inaki\_echaniz



Iñaki Echaniz



@Inakiechaniz



Iñaki Echaniz



inakiechaniz.fr

Le 24 novembre l'Assemblée nationale a voté pour l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution dans le cadre de la niche parlementaire de la LFI.

Le 24 juin 2022, la Cour suprême américaine a ouvert la possibilité de restreindre le droit à l'avortement aux Etats-Unis.

Suite à cette décision, l'intergroupe de la NUPES a déposé une proposition de loi pour inscrire ce droit fondamental dans notre constitution dont j'étais signataire.

S'il n'y a pas aujourd'hui en France de menace directe au droit à l'IVG, les atteintes se multiplient partout en Europe, comme en Pologne, en Hongrie ou en Italie.

Inscrire le droit à l'IVG dans la constitution permettrait de : prévenir de telles atteintes en France, garantir son accès effectif sur tout le territoire et envoyer un message fort aux autres pays.

Ce 24 novembre, nous avons franchi une première étape en adoptant à l'Assemblée une proposition de loi constitutionnelle visant à garantir le droit fondamental à l'IVG.

Je tiens à saluer le travail de ma collègue Marie-Noëlle Battistel, députée PS- Nupes de l'Isère, qui a permis, au côté de Mathilde Panot, rapporteure du texte, d'obtenir un large consensus malgré l'opposition d'une partie de la droite et de l'extrême-droite.

Pour franchir une nouvelle étape, nous demandons au gouvernement de présenter un projet de loi qui reste le véhicule législatif le plus adapté pour parvenir rapidement à l'inscription du droit à l'avortement dans notre Constitution.

Contrairement aux propos écrits dans la brouillarta du 26 novembre 2022, j'ai « affiché mes convictions » dès les résultats du vote sur mes différents réseaux sociaux :

« Comme l'écrivait Annie Ernaux, le caractère révolu de la clandestinité de l'avortement n'était pas un motif valable pour laisser cette question enfouie.

Consensus exceptionnel de l'Assemblée autour de l'inscription du droit à l'IVG dans notre Constitution portée par Mathilde Panot !

Nous pensons aujourd'hui à toutes les femmes du monde qui vivent le drame de ne pouvoir disposer de leur corps !

#IVGConstitution »

[Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Par ailleurs, en cosignant la proposition de loi de Mathilde Panot dès son enregistrement par les services de l'Assemblée le 7 octobre dernier, j'ai marqué publiquement mon soutien au texte.